

Les honoraires des conseils d'administration stagnent dans les PME

Les membres des conseils d'administration des petites et moyennes entreprises suisses ont perçu en moyenne 25'516 francs en 2011, selon une étude. En 2008, ils avaient gagné des montants équivalents. L'affaiblissement conjoncturel est pointé du doigt.

A noter également que les conseils d'administration sont mieux rémunérés en Suisse romande, où les honoraires moyens atteignent 30'405 francs, contre 25'078 outre-Sarine. La différence est particulièrement marquée pour la fonction de président: les indemnités se montent à 43'860 francs en Suisse romande et à 32'875 francs en Suisse alémanique.

La fonction d'administrateur implique de siéger à trois à quatre séances par an. De l'avis d'Urs Fueglistaller, auteur de l'étude et professeur à l'Institut suisse pour les PME de l'Université de St-Gall, elle ne se limite toutefois pas à ces réunions. "Les risques et la complexité de la tâche augmentent. L'engagement et le temps investi aussi. On peut estimer qu'il atteint six à sept jours dans l'année", a précisé le chercheur.

Il existe toutefois d'importantes différences selon les branches. Dans le secteur bancaire, un membre du conseil d'administration a touché près de 40'000 francs pendant l'année sous revue, contre 23'000 francs dans l'industrie manufacturière et les services.

BDO s'est également penché sur la composition des conseils d'administration. Il en ressort qu'ils sont constitués en moyenne de trois à quatre membres, et que l'administrateur type est un homme âgé de 50 à 59 ans.

Selon l'étude, la majorité des PME, soit 58%, regroupent la conduite du conseil d'administration et de la direction sous l'égide d'une seule personne.

La progression constante des rémunérations annuelles des conseils d'administration depuis la fin des années 1990 a été interrompue, a révélé mardi le cabinet de conseil BDO après avoir mené l'enquête auprès de 623 entreprises de moins de 1000 employés.

L'affaiblissement conjoncturel de 2009 et 2010 a eu des répercussions sur les bénéfices des entreprises mais aussi sur les honoraires des administrateurs, a noté BDO.

(ats / 07.06.2011 14h58)